

Fresque plafond théâtre

Conseil Municipal

➤ SÉANCE DU 16 JUIN 2023



L'an deux mille vingt-trois, le seize juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 31 mai 2023.

Étaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSOU, Adjoints
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Étaient excusés :

M. Eddie STAMPONE avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à M. Philippe TISSOT
Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Alixia BEAUTÉ avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
M. Alain PONCET avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE

Étaient absents :

M. Philippe DUVERNOY
M. Gilles MAILLARD
M. Patrick TAUSENFREUND
Mme Myriam CHIAPPA KIGER

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGERHOFF

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Marie-Laurence BART – Mme Marie-Pierre CALONNE – Mme Marielle DEBERDT - Mme Laëtitia LOCKERT – M. Laurent LABYDOIRE – M. Ulrich PELCERF – M. Jean-Christophe PEQUIGNOT

M. Alain COCHEPIN (Cabinet ASSIST CONSEILS)

Madame le Maire

La séance du Conseil Municipal est ouverte. Ont donné procuration : Eddie STAMPONE m'a donné procuration, Anne POCHOUNY à Philippe TISSOT, Hélène MAITRE-HENRIET à Alexandre GAUTHIER, Marie-Rose GALMES à Evelynne PERRIOT, Alain PONCET à Bernard LACHAMBRE, Sophie GUILLAUME à Christophe FROPIER, Alixia BEAUTÉ à Gilles MAILLARD. Il est où Gilles ? Il va arriver.

Donc, le plus jeune de l'Assemblée, c'est Priscilla, qui va être secrétaire.

Et le prochain Conseil Municipal aura lieu ici, à 18 heures, le 10 juillet.

Donc, une seule question à ce Conseil Municipal ce soir, c'est : « Renouvellement du contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain de la Petite-Hollande et des Portes du Jura - Choix du concessionnaire pour la période 2023-2048 ». Pour vingt-cinq ans.

1. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN DE LA PETITE-HOLLANDE ET DES PORTES DU JURA - CHOIX DU CONCESSIONNAIRE POUR LA PERIODE 2023-2048

Madame le Maire expose :

Je vous rappelle très rapidement l'historique de ce réseau de chaleur qui a été créé en 1986, qui, pendant trois ans, a fonctionné sur le fioul domestique et puis, très rapidement, à partir de 1989, le réseau de chaleur a utilisé la vapeur issue de l'usine d'incinération, avec une première délégation qui a duré trente ans, donc jusqu'en 2016.

En 2016, nous étions donc déjà aux affaires, il s'agissait de relancer une négociation, mais comme, dans le même temps, l'usine d'incinération arrivait, dans sa Délégation de Service Public, en bout de course, nous avons fait une DSP très courte, qui a duré sept ans, de 2016 à maintenant, pour pouvoir coller notre future DSP, qui s'adaptait à la décision des élus de l'Agglomération, à savoir continuer d'utiliser la vapeur de l'usine d'incinération si l'usine d'incinération perdurait, ou trouver, bien sûr, un autre moyen, une autre source d'énergie, si, d'aventure, l'usine d'incinération fermait ses portes pour rejoindre celle de Bourogne. Vous connaissez tous, aujourd'hui, la décision largement majoritaire des élus de l'Agglomération qui ont décidé de poursuivre l'exploitation de l'usine d'incinération actuelle avec un seul four, contrairement à aujourd'hui, où il y a deux fours, essentiellement pour des raisons de tri, puisque l'installation des poubelles jaunes et le sens de l'histoire fait que le tri devient de plus en plus prégnant et qu'il y aura donc moins de matières premières à brûler. Voilà.

Donc, nous relançons cette procédure de DSP, qui s'installe dans un cadre juridique très formel. Je vous rappelle que, par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2016, la Ville de Montbéliard a attribué le service de la production, du transport et de la distribution publique d'énergie calorifique à Dalkia pour une durée de sept ans. Le réseau de chaleur desserre, aujourd'hui, les quartiers de la Petite-Hollande, des Portes du Jura et de Donzelot. Des progrès significatifs ont été actés pendant cette période afin de rénover, d'optimiser les installations thermiques. C'est ainsi que les moyens de production en chaufferie ont été remplacés en grande partie, offrant aujourd'hui un excellent rendement technique et une pérennité renouvelée de ces équipements. Une grande partie du réseau a été remplacée avec un passage en basse température, c'est-à-dire que la vapeur est passée de 180 degrés à 110 degrés, ce qui permet de moins solliciter les réseaux et puis surtout de faire que les habitants aient de l'eau chaude pendant toute l'année, alors qu'il y avait une coupure obligatoire d'eau chaude pendant une semaine, certes, au mois d'août, mais ce n'était quand même pas très confortable. Le passage en basse température permet cela. Pendant cette délégation de sept ans, il n'y a pas eu d'avenant.

Pour préparer la nouvelle échéance, nous avons sollicité une assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet ASSIST CONSEILS, la présence d'Alain COCHEPIN ici qui pourra répondre aux questions si besoin.

Par délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2022, le principe de déléguer ce service public a été acté en Conseil Municipal avec le planning suivant :

- appel à candidatures déposé le 21 avril 2022
- sélection de trois candidats le 20 juillet 2022 : Coriance S.A.S., Engie Solutions, Dalkia
- transmission des Dossiers de Consultation des Entreprises le 13 octobre 2022
- remise des offres par deux candidats, il y en a un qui avait abandonné en cours de route. Les deux candidats étaient Engie Solutions et Dalkia le 23 janvier 2023
- commission DSP avec l'analyse des offres et la formulation d'un avis, la présentation des candidats admis à négocier le 8 février 2023
- première audition des négociations les 21 et 22 février
- présentation des offres suite aux négociations le 24 mars
- réouverture des négociations le 14 avril
- deuxième audition des négociations le 26 avril
- présentation de l'offre finale suite aux négociations le 15 mai
- choix du délégataire à l'issue des négociations le 23 mai
- commission DSP se réunit le 30 mai 2023 avec présentation du choix du délégataire
- mise au point du contrat
- signature du contrat par le candidat
- passage au Conseil Municipal, ce soir même, pour validation du choix du Maire, approbation des termes du contrat, autorisation du Maire de signer les contrats de DSP
- suite à notre Conseil Municipal, il y aura une notification du rejet de l'offre du candidat évincé : 11 jours après notre réunion, donc entre la notification et la signature par le Maire.
- avant le 1^{er} août 2023, nous devons signer la convention de DSP, transmettre au contrôle de l'égalité et notifier au titulaire avec une information au Préfet.
- la nouvelle DSP commencera officiellement le 1^{er} août 2023 avec une publication au Journal Officiel.

Les candidats étaient invités à présenter leur meilleure offre qui portait sur les termes suivants :

- exploitation du service de production, de transport et de fourniture de chaleur de la Ville ainsi que sur une partie de la conception et de la réalisation des installations, notamment du renouvellement des réseaux.
- le développement du réseau afin de compenser la baisse des besoins énergétiques des bâtiments et préserver ainsi une mutualisation suffisante des moyens de production et de distribution de chaleur
- le recours à une énergie renouvelable en substitution ou en complément des unités actuelles et principalement de l'usine d'incinération pour obtenir un taux maximal d'énergie « verte »
- le renouvellement du réseau d'alimentation provenant de l'usine d'incinération
- la modernisation du service
- une tarification stable, attractive dans un contexte énergétique actuel incertain.

Deux candidats, Dalkia et Engie Solutions, ont remis leur offre, analysées par ASSIST CONSEILS, notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

L'autorité exécutive a transmis à l'Assemblée délibérante un rapport qui présente les motifs du choix de l'entreprise retenue et l'économie générale du contrat.

En résumé, Dalkia a présenté la meilleure offre au regard des critères suivants :

- compétitivité financière de l'offre appréciée notamment par le montage financier proposé, la qualité des garanties apportées au regard du programme d'investissement, le niveau des tarifs et leur pérennité dans le temps, la cohérence et la fiabilité du compte d'exploitation prévisionnel
- impact environnemental et sociétal du projet
- qualité du service rendu aux usagers (la continuité du service, la gestion de crise, etc)
- qualité technique de l'offre, appréciée notamment par les solutions techniques apportées, plans de commercialisation, d'approvisionnement, intégration architecturale de la chaufferie, planning des travaux,
- qualité de l'organisation et l'adéquation des moyens humains et matériels affectés à l'exploitation de la délégation
- qualité du gros entretien et renouvellement et des moyens associés
- niveau de transfert de risque proposé par le candidat au regard du projet initial

Dans les conditions du contrat, cette entreprise sera la plus à même d'assurer la gestion et le développement du service public de gestion et d'exploitation du réseau de chaleur de la Petite-Hollande, des Portes-du-Jura et de Donzelot.

En vertu de ces obligations contractuelles, le délégataire :

- assurera les études, la conception, le financement et la rénovation ou construction de la centrale de production de chaleur et de ses équipements
- sera chargé de la recherche et de la préparation des dossiers en vue d'obtenir toute subvention utile notamment le Fonds Chaleur géré par l'ADEME
- sera responsable de l'approvisionnement, la production, la fourniture et la distribution de chaleur aux usagers
- assurera la gestion, l'exploitation ainsi que l'entretien, la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des équipements de manière à assurer leur bon fonctionnement
- assurera la gestion des relations avec les abonnés
- percevra sa rémunération directement par la perception des redevances auprès des abonnés
- réalisera les contrôles techniques réglementaires.

Le contrat sera conclu pour une durée de vingt-cinq ans. Je vous rappelle les deux contrats précédents, première fois, trente ans, deuxième fois, sept ans.

En termes de travaux d'investissement, le délégataire s'est engagé à :

- installer une chaufferie biomasse dimensionnée selon les besoins
- renouveler le réseau de transport de chaleur entre l'usine d'incinération et la chaufferie
- mettre en œuvre une politique de développement du réseau
- moderniser les équipements de production et livraison de chaleur

Cela, c'est pour l'investissement.

Pour les sources énergétiques, le délégataire aura recours, comme précédemment, et majoritairement à la vapeur issue de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères complétée par du gaz naturel et de la chaleur co-générée. L'énergie bois sera disponible dès l'achèvement des travaux de mise en œuvre de la chaufferie biomasse, c'est-à-dire entre 2025 et 2026.

En termes de tarification, ce qui intéresse le plus nos habitants, en moyenne, sur la durée du contrat, les éléments de facturation seront les suivants :

- pour le R1, c'est-à-dire la source d'énergie : 51,99 MWh
- pour le R2, l'abonnement et maintenance : 52,25 MWh

Ce qui donne un coût moyen de 91,54 MWh à comparer avec les 103 actuels, c'est-à-dire que le MWh fourni à partir du 1^{er} août sera moins cher que l'actuel. Je vous ferai remarquer que dans un contexte extrêmement critique d'approvisionnement en énergie, de renchérissement du coût des énergies, des emprunts et des taux d'emprunt qui augmentent, c'est une négociation extrêmement importante qui a été faite pour les habitants, pour nos habitants de la Petite-Hollande, pour les 8 000 habitants de la Petite-Hollande.

Conformément à l'article du Code Général des Collectivités Territoriales, à la fin de la procédure de passation d'une Délégation de Service public, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'Assemblée en lui exposant les motifs et présente l'économie générale du contrat. C'est ce que je viens de faire.

Au terme des négociations, après l'analyse des offres, le choix s'est donc porté sur l'entreprise Dalkia. Nous sommes donc réunis, ce soir, pour approuver le choix qui vient d'être fait en désignant la société Dalkia en qualité de délégataire du service public du chauffage urbain, d'approuver les termes du contrat de délégation et ses annexes et d'autoriser donc la signature du contrat. Voilà.

Donc, je voulais vous rappeler toute la pertinence de ce projet qui va permettre à nos habitants actuels qui profitent, entre guillemets, déjà de ce réseau de chaleur, de continuer à se chauffer à un prix tout à fait compétitif. Et puis, vous avez noté que les investissements futurs du délégataire vont

être importants. Ce sont 27 millions d'euros qui vont être investis sur notre territoire communal dans les années qui viennent, jusqu'en 2026, 2027, 2028, qui vont donc permettre, en grande partie, de faire travailler des entreprises locales, ce qui est quand même extrêmement intéressant, et aussi de rénover un réseau de chaleur qui a besoin, de façon régulière comme tous les réseaux, de transformer la tuyauterie, c'est-à-dire le réseau entre l'usine d'incinération et puis la chaufferie, et de permettre un développement futur du réseau de chaleur sur d'autres quartiers de la Ville de Montbéliard. Je ne sais pas si vous écoutez aux informations, si vous vous informez sur les réseaux de chaleur aujourd'hui en France, qui rencontrent un véritable succès, parce que c'est la meilleure manière de mutualiser et d'offrir à un prix raisonnable une énergie aux habitants du territoire. Et puis, en étendant le réseau, on garantit, bien sûr, les prix à un niveau tout à fait compétitif. Et puis, en dernier, on offre au niveau environnemental une performance remarquable, puisqu'aujourd'hui, nous sommes à 63% d'énergie renouvelable sur la chaufferie actuelle. Demain, quand l'amélioration, quand la construction de l'usine Biomasse et quand le développement aura eu lieu, nous serons à 97% d'énergie renouvelable. C'est donc, au niveau environnemental, quelque chose de tout à fait pertinent et qui s'inscrit dans le contexte environnemental actuel. Et puis, il y a une dimension sociale dans ce projet qui est très forte, puisque c'est la garantie d'un prix économiquement correct va être proposée aux habitants actuels et aux futurs habitants qui accepteront d'accueillir le réseau de chaleur chez eux.

Voilà ce que je voulais vous dire. Maintenant, je pense que vous aurez des questions, des remarques, des suggestions, des commentaires. La place est au débat. Qui commence ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, vous attendiez sans doute que je lève la main.

Madame le Maire

Oui, je vous attendais.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je dois dire que je me suis largement impliqué dans cette question-là, que ce soit au niveau de l'usine d'incinération, parce qu'il y a un moment où j'ai vraiment eu l'impression de prêcher dans le désert en disant qu'il fallait que l'usine d'incinération reste à Montbéliard, parce que c'était quelque chose qui était vertueux. C'était vertueux, et je crois que l'on peut remercier, d'ailleurs, dans ce cadre-là, aussi bien pour l'usine d'incinération que pour le chauffage urbain, d'avoir eu des personnes qui, il y a 40 ou 50 ans, ont fait des choix qui étaient visionnaires à l'époque, mais qui s'avèrent être des choix très intéressants maintenant. J'ai souvent dit que c'est du gagnant, gagnant, gagnant. C'est gagnant, d'abord, pour les habitants de la Petite-Hollande, au niveau financier, parce que l'on va avoir une stabilité des prix, vous l'avez un petit peu dit, là, tout de suite, et puis on devrait avoir des prix qui soient raisonnables. Voilà. Donc je pense que c'est du gagnant à ce niveau-là. C'est du gagnant pour les finances globales, parce que, finalement, on va acheter de la chaleur à bon prix, mais cela va permettre quand même d'avoir un traitement des ordures ménagères un petit peu moins cher, et cela, je dirais, c'est une très bonne chose pour l'ensemble du Pays de Montbéliard et pour les habitants de la Petite-Hollande, y compris. Et puis cela sera gagnant aussi au niveau du climat, puisque l'on va éviter quand même des émissions de gaz à effet de serre, de CO₂, on va épargner du bois, parce que c'est vrai que l'on aurait pu faire une chaufferie qui soit 100 % bois ou 97 % bois, mais les réserves de bois, elles ne sont pas inépuisables. On voit en ce moment que tout le monde veut du bois, et puis... Voilà. Donc je pense qu'il faut remercier les gens d'avoir eu un petit peu cet aspect visionnaire des choses.

Je me suis impliqué... Alors certains diront que, finalement, je vous rends service, peut-être en ayant plaidé dans le bon sens. Quand on fait de la politique politicienne, et je pense que même dans cette salle, il y a des gens qui le font. Peut-être que l'on aurait pu s'opposer, mais moi, ce n'est pas ma façon de voir les choses. Je pense que j'essaie de voir l'intérêt général. Je pense que vous avez vu aussi l'intérêt général. Donc là, je n'ai pas de souci, parce que l'on est tombés d'accord pour ce genre de choses, là. Et puis, j'ai des préoccupations particulières par rapport à tout ce qui concerne l'environnement, les contextes climatiques, et je crois que l'on s'en rend compte en ce moment. Il ne

ne passe pas une journée sans que nos Ministres fassent des déclarations, etc. C'est pour cela que j'ai travaillé, j'ai cinq petits-enfants, il y en a qui ont moins d'un an pour l'instant et je me dis qu'en 2100, ils vont voir. Et puis, quel monde est-ce que l'on va leur laisser ? Si on arrive à améliorer un petit peu les choses, je trouve que c'est quelque chose qui est très bien. Donc c'est la raison pour laquelle je voterai, comme mes camarades, pour un accord sur ce qui va être voté là maintenant.

Je voulais insister aussi sur le fait, qu'y compris dans nos instances plutôt administratives, il y a eu des réticences, et je regrette que le Préfet du Doubs n'ait pas pris une part plus importante pour défendre un petit peu ce projet. Peut-être qu'il aurait pu. Je ne sais pas. Celui du Territoire de Belfort a défendu une position autre. Et c'est dommage que finalement, on arrive à des situations comme cela où ce n'est pas l'objectivité et l'intérêt public qui priment, mais plutôt des intérêts d'ordre financier, etc. Voilà. Et puis, peut-être un point, mais je pense que mes collègues développeront peut-être d'autres aspects, je pense que l'intérêt de ce qu'il se passe en ce moment, c'est d'avoir une vision un peu plus systémique, c'est-à-dire que l'on parle du climat, on parle des ordures ménagères, on parle de la réduction des ordures ménagères, on envisage ce qu'il va se passer, on voit comment on va utiliser la chaleur, on va l'utiliser pour les habitants, etc et je pense qu'il reste un point sur lequel il va falloir beaucoup travailler, c'est au niveau du chauffage et de la rénovation thermique des logements. Et cela, c'est vraiment quelque chose qui est fondamental, qui a été pris en compte dans le cadre des discussions au niveau de la DSP. Vous avez parlé de l'extension du réseau, qui est là aussi parce que cela sera bien pour les gens qui en profiteront, mais cela sera bien aussi pour ceux qui en profitent déjà, parce que l'on va répartir le coût. Si on consomme moins, cela veut dire que chaque MWh coûterait un peu plus cher. Donc, au niveau de l'habitat social, il y a beaucoup de choses qui sont faites, et je pense qu'il y a des choses qui avancent. Bien sûr, cela n'avance sans doute pas assez vite, cela n'est peut-être pas assez bien, mais il y a quand même des choses qui avancent relativement bien. Par contre, je suis extrêmement préoccupé par ce qu'il se passe dans tout le parc privé. Les copropriétés qui essaient de démarrer sur la Petite-Hollande en ce moment ont actuellement des procédures qui sont beaucoup trop complexes, qui ne sont pas adaptées, qui ont de la redondance, qui fait que les gens ont l'impression de payer deux fois, etc. Et je crois que cela, c'est vraiment un problème. Et par rapport à cela, je pense qu'il est bien que tous les acteurs s'en mêlent, donc je pense qu'il y a des techniciens à la Ville de Montbéliard qui sont à l'écoute, qui regardent un petit peu, qui contrôlent, etc. par rapport à l'usage qui est fait de la chaleur. Mais je pense qu'au niveau de PMA, il faut que PMA peut-être s'implique encore plus dans ce qui est fait là. Et puis, je fais surtout un appel à l'Etat, parce que l'on nous annonce que l'on va donner deux milliards d'euros pour faire quelque chose, etc. Mais ce n'est pas sérieux. En ce moment, on a besoin que l'Etat joue vraiment son rôle, s'engage sur la transition énergétique, et cela, c'est quelque chose qui est complètement absent. Alors, on fait des déclarations toutes les semaines, tous les jours, même deux fois par jour, en disant « On va mettre un million par-ci, dix milliards par-là, deux millions par-là » mais cela n'empêche que sur la Petite-Hollande, il y a, pour l'instant, zéro copropriété qui ont été rénovées, alors qu'il y en a quand même beaucoup à rénover. Donc cela, c'est vraiment une grosse interrogation que j'ai, là, tout de suite. Merci.

Madame le Maire

Très bien. Merci Monsieur LACHAMBRE. Effectivement, nous avons travaillé ensemble sur ce dossier dans le sens de l'intérêt général. C'est cela qui nous a guidés. Je ne sais pas si vous me rendez service, mais ce n'est pas ce qui comptait, de me rendre service, ce qui comptait, c'était de rendre service aux habitants de la Petite-Hollande et puis aux prochains habitants qui accepteront de se raccorder au réseau de chaleur. Alors des projets sont déjà sur les rails, pas à la Petite-Hollande, mais sur une grande copropriété d'un autre quartier, à Montbéliard, et j'espère que d'abord, ils vont réussir, bien sûr, mais enfin, je suis assez optimiste, et que cela fera école, que cela donnera l'exemple aux autres copropriétés pour réussir ce raccordement. C'est toujours compliqué avec les copropriétés, cela dépend beaucoup, beaucoup des syndicats, bien sûr, la volonté du syndic de s'engager dans cette démarche-là, et puis cela dépend de la capacité financière des copropriétaires et puis de leur sensibilité à l'environnement ou surtout, quand ils louent le logement, à faire en sorte que leur locataire ait une énergie à un prix raisonnable. Et là, à ce moment-là, les choses se compliquent. Mais on peut essayer. Je sais qu'il y a des copropriétés sur la Petite-Hollande qui souhaitent vraiment s'engager dans cette démarche-là, de rénovation des bâtiments pour avoir un coût d'énergie moindre. Et je pense que nous pourrions les accompagner. On pourrait déjà essayer avec une copropriété, celle qui est la plus sensibilisée, la plus motivée pour cela, et voir si, de cette manière-là, cela permettrait à d'autres copropriétés de rechercher cette démarche vertueuse. Voilà.

Quant à l'Etat, c'est vrai que les procédures sont complexes. On le voit, c'est la même chose pour l'Habitat et, par exemple, l'OPAH-RU, avec l'ANAH à Montbéliard, c'est quand même très, très compliqué. Et l'engagement de l'Etat, oui, il faudrait le mettre. Mais bon, l'Etat doit s'engager dans beaucoup de choses. Donc la chose est compliquée. Voilà.

En tous cas, merci Monsieur LACHAMBRE. Et j'ai bien compris que votre vote sera conforme à ce que vous aviez dit précédemment et donc sera le même que le nôtre.

Monsieur LANÇON.

- Arrivée de Mme Marie-Rose GALMES-

Monsieur Eric LANÇON

Ce Conseil Municipal extraordinaire est la suite logique de la majorité dont nous avons fait partie pour le vote à PMA, et puis, on ne va pas se dédire aujourd'hui pour des causes politiciennes. Je voudrais dire à peu près les mêmes choses que j'ai dites en commission. C'est quelques réserves et quelques points de vigilance qu'il faudra que l'on ait obligatoirement avec Dalkia.

La première, c'est évidemment la durée du contrat, extrêmement longue, vingt-cinq ans. C'est un contrat qui est long, puisque, j'avais cité l'exemple que je reprends encore une fois, les trente ans de l'eau à PMA nous avaient emmenés, nous avaient embourbés dans des situations inextricables. Vingt-cinq ans, c'est long, et on ne saura pas dans vingt-cinq ans, ou ne serait-ce que dans vingt ans, ce qu'il en sera de cet équilibre obligatoirement. J'ai vu qu'il y avait de nombreuses clauses de révision de l'indexation des prix qui peuvent être prises dans les deux sens... Et c'est évidemment le point fragile, je pense, de cette délégation, comme toute délégation de vingt-cinq ans. On s'engage, évidemment. J'ai bien compris la réponse, si on s'engage sur vingt-cinq ans, c'est pour des conditions financières, d'investissement du délégataire. Mais c'est un argument qui pourrait être facilement retourné, parce qu'il sera peut-être retournable dans quelques années. Personne ne connaît l'évolution des tarifs, autant de l'énergie que des matériaux, que du transport. D'ailleurs, je ne me souviens plus de la page, mais il y a deux pages de formules mathématiques qui sont assez impressionnantes par rapport à cela. Je pense qu'ici, personne autour de la table, à part peut-être le cabinet d'études et vous-même, ne doit comprendre ce qu'il y a derrière. Mais peu importe. Donc, ce sont ces vingt-cinq années qui nous demandent d'être très vigilants.

C'est une société dédiée, comme elle l'était auparavant. Qui dit société dédiée dit, évidemment, Dalkia comme actionnaire majoritaire. Il n'empêche que dans une société dédiée, dans les comptes d'exploitation de chaque année, je pense, comme on l'a demandé au niveau de l'Agglomération sur l'eau, je pense qu'il faut que l'on connaisse exactement les allers-retours entre le niveau central et cette société dédiée. Je ne pense pas que la société dédiée soit complètement autonome, puisqu'elle va faire appel à des personnels Dalkia qui ne sont pas dans cette société dédiée. Donc vigilance aussi là-dessus, sur ce suivi de cette délégation. Entre autres, par rapport à cela, Dalkia, c'est une entreprise de haute technicité, mais qui, évidemment, a besoin de faire des bénéfices pour vivre, pour investir. Donc, de notre côté, service public, à nous d'être, pour une quatrième et dernière fois, obligatoirement vigilants sur ce suivi du contrat. Il y a aussi quelques points que je n'avais pas remarqués à la première lecture. L'article 66, par exemple, « Alerte prix de la chaleur », il est très bref. « Alerte prix de la chaleur », il est très, très, très bref, il fait quatre lignes plus un mot. Voilà. Espérons que cette alerte prix de la chaleur ne soit pas trop souvent déclenchée, parce que, quand on voit un article comme cela, pour connaître un petit peu le langage contractuel, il faut rester aussi attentif. J'ai déjà parlé, évidemment, des vingt-cinq clauses de l'indexation des prix, de révision des prix. Et peut-être que vous avez des réponses plutôt techniques, parce que l'on est quand même dans la technique, ici. Et il nous manquait, sur les documents, l'annexe n°4, sur les projets d'élargissement du réseau. Alors, on ne l'a pas eu dans les documents. Serait-il possible d'avoir des informations ? A moins que ce soit une erreur de lecture. Nous n'avons pas d'annexe. Si ? Moi, je n'en ai pas sur ma tablette.

Madame le Maire

On va vous dire cela.

Monsieur Eric LANÇON

C'est assez important, cette annexe n°4, si j'ai bien compris, puisque c'est les possibilités d'agrandissement du réseau. Donc, c'est une projection qui a fait, je pense, dans l'équilibre entre les deux, a peut-être fait aussi une différence dans les deux sociétés qui se présentaient, dans leur capacité de mettre un réseau plus important et donc d'avoir de nouveaux abonnés.

Donc, vigilance, suivi des comptes d'exploitation financiers, obligatoirement. Et puis sûrement qu'il va devoir y avoir... Et dans cette société dédiée, est-ce qu'il pourrait y avoir un Conseil d'Administration, comme cela se fait au niveau de l'eau ? Véolia a créé une société dédiée pour l'eau, il y a un Conseil d'Administration, il y a des élus qui font partie de ce Conseil d'Administration. Est-ce qu'il aurait été possible de faire la même chose pour cette société dédiée ?

Madame le Maire

Alors, en réponse à votre dernière question, là, on rencontrait régulièrement jusqu'à présent les gens de Dalkia, on va continuer à le faire et encore plus si jamais les choses nous paraissaient ne pas aller dans le sens que l'on imagine.

Je reprends l'article 66, qui est court, mais qui dit : « Le délégataire présente chaque année à l'autorité délégante les calculs du prix moyen de la chaleur fourni aux abonnés du prix global indiqué au paragraphe précédent » donc le prix global moyen. Et puis : « Le délégataire alerte l'autorité délégante dès qu'il craindra un risque de dépassement du prix global de la chaleur par rapport au prix obtenu par un abonné muni d'une chaudière collective fonctionnant au gaz. ». Il faut savoir que ce réseau-là, il peut être chauffé de quatre manières et cela est très important parce que Dalkia, qui sait compter, qui sait calculer, va jouer en fonction du prix de chaque source d'énergie. Bien sûr, en utilisant majoritairement la vapeur de l'usine d'incinération, en utilisant le bois une fois que l'usine sera construite, l'usine Biomasse, mais si, d'aventure, le gaz venait à diminuer fortement, eh bien, l'intérêt du délégataire, cela sera de passer sur le gaz, puisqu'il y aura toujours la possibilité de le faire en attendant que le bois diminue, de même que la cogénération tant qu'elle est là. Donc, il y a quand même une manière de stabiliser les prix de façon assez sécurisante.

Monsieur Eric LANÇON

Vous me faites penser à cette remarque, c'est-à-dire que les objectifs qu'ils se fixent au niveau, justement, de l'énergie renouvelable auraient pu être plus hauts, je pense. On a 50% au début, 70% plus tard, cela veut dire qu'ils se gardent quand même une réserve gaz importante. On a bien 70% à l'issue des trois années je crois.

Monsieur Alain COCHEPIN

97.

Monsieur Eric LANÇON

Mais, alors, les 70%...

Monsieur Alain COCHEPIN

Les 70%, c'était, dans le cahier des charges, un minimum à atteindre. On juge les candidats sur ce critère environnemental.

Monsieur Eric LANÇON

Donc, dans les contraintes qui sont données, on est à 97% ?

Madame le Maire

Oui. C'est extrêmement fort.

Monsieur Eric LANÇON

C'est contractuel ?

Madame le Maire

Oui.

Monsieur Eric LANÇON

D'accord.

Madame le Maire

C'est très fort, très, très fort.

Monsieur Alain COCHEPIN

Au niveau du bilan carbone, pour fonctionner au gaz, c'est 232 g par MWh. Là, on sera à 23 g. C'est dix fois moins. Quand tout sera stabilisé.

Madame le Maire

Lors du précédent contrat, pas celui de sept ans, mais celui d'avant, il y avait une commission de suivi du chauffage urbain, on peut tout à fait la remettre en place, d'autant plus que, sur une période de vingt-cinq ans, il faut s'interroger sur la manière de faire évoluer les choses. Et puis suivre une Délégation de Service Public par les élus qui ont voté, c'est responsable et puis c'est tout à fait normal. Nous ferons cela, comme souhaité.

Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Oui, merci. Je vais peut-être aller un petit peu plus loin dans la sollicitation que ce que demandait Monsieur LANÇON. Moi, je ne reviendrai pas sur les questions techniques, environnementales, je fais confiance aussi à Monsieur LACHAMBRE dans ses analyses. Moi, je voudrais revenir sur la question du suivi. Vous évoquez la création d'une commission de suivi ou de contrôle, mais moi, je suis, par ma culture politique, je fais naturellement preuve de circonspection quand il s'agit d'une DSP. Et moi, je m'interrogeais, non pas sur ces aspects techniques, sur les aspects de suivi. J'ai lu un rapport de la Cour des Comptes que vous devez connaître sûrement, de septembre 2021, qui s'appelle « Le chauffage urbain, une contribution efficace à la transition énergétique insuffisamment exploitée », pour ceux qui douteraient de la pertinence de ce qui est bien en place ici, et dans les recommandations de la Cour des Comptes, dans le rapport à l'orientation « Recommandation n° 2, mieux prendre en considération les usagers de ce service public », ce rapport de la Cour des Comptes préconise de rendre obligatoire, pour chaque réseau local, la création d'un comité des usagers. Si moi, je fais preuve de circonspection par rapport à cette DSP, on a envisagé un contrôle de la part des élus, ce qui est évidemment nécessaire, et on pourrait aller plus loin, en tout cas, c'est une recommandation de la part de la Cour des Comptes que les usagers suivent, soient associés par un système qui reste à créer.

Madame le Maire

Cela, on peut tout à fait l'envisager.

Madame Sidonie MARCHAL

C'est une recommandation dont je témoigne.

Madame le Maire

On peut tout à fait l'envisager. Il existe, mais on ne l'a pas mis en œuvre au cours des sept ans derniers...

Monsieur Jean-Christophe PEQUIGNOT

Si.

Madame le Maire

Ah, bon. Je n'ai pas souvenir d'y avoir participé.

Monsieur Jean-Christophe PEQUIGNOT

Depuis 2009, cette commission qui associe élus, techniciens et usagers se réunit tous les quatre, cinq mois dans l'année pour faire, effectivement, le point.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE en faisait partie. Il y avait Michel VIEILLE...

Monsieur Jean-Christophe PEQUIGNOT

Des usagers de la Petite-Hollande.

Madame le Maire

Cela a permis, d'ailleurs, de renégocier certaines parties du contrat précédemment.

On mettra cela en route. On le fera. On le fera, oui. C'est tout à fait normal, c'est tout à fait légitime. Je suis d'accord. Y-a-t-il d'autres remarques ? Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Madame le Maire, je ne reviendrai pas sur le choix de l'usine d'incinération, choix qui n'aurait pas été le mien, bien entendu. Quelques peu dubitatif sur les propos de Monsieur LACHAMBRE. Une question pour les spécialistes. Une question que j'avais déjà posée en commission dont je n'ai pas eu de réponse. Le réchauffage d'un mètre cube d'eau à la Petite-Hollande coûte 6,60 € plus le prix du mètre cube d'eau à 3,58, qui donne le mètre cube d'eau à 10,18 €, alors qu'il est de moitié aux Batteries du Parc. Comment se fait-il ?

Madame le Maire

Alors, on savait bien que vous alliez poser la question. Vous allez nous donner officiellement vos chiffres.

Monsieur Eric MARCOT

C'est...

Madame le Maire

Non, laissez-moi finir. Vous allez nous donner officiellement vos chiffres et la manière dont ils ont été calculés.

Monsieur Eric MARCOT

Ce sont deux factures.

Madame le Maire

Parce que j'en reparlais tout à l'heure à nos services et à notre cabinet conseil, qui remet tout à fait en cause la manière dont les choses ont été calculées, parce qu'il faut prendre les mêmes choses d'un côté de l'électricité, il faut prendre les mêmes choses d'un côté du chauffage au gaz. Et cela, c'est tout à fait contesté chez nous. Je fais confiance à nos agents qui travaillent très bien en la matière. Monsieur Jean-Christophe PEQUIGNOT est un spécialiste du chauffage depuis de très nombreuses années donc j'ai plutôt tendance à lui faire confiance plutôt qu'à je ne sais qui qui a calculé...

Monsieur Eric MARCOT

Ce sont deux factures d'usagers que l'on m'a fournies, tout simplement. Je n'ai rien inventé.

Madame le Maire

Et puis, je vais vous dire, même si c'était un peu vrai, même si c'était un peu vrai que le chauffage de l'eau soit plus élevé à la Petite-Hollande qu'aux Batteries du Parc, je ne sais pas pourquoi on ne prend pas la Chiffogne d'ailleurs mais enfin, bon, peu importe, à partir du moment où, globalement, le fait de chauffer votre logement, de chauffer l'eau chaude, de pouvoir faire votre cuisine et tout, globalement sur l'année, cela revient moins cher que le chauffage, l'eau chaude et la cuisine d'un logement aux Batteries du Parc, il n'y a plus de problème, quoi. Si globalement, c'est moins cher sur la globalité, où est le problème ? Où est le problème ?

Monsieur Eric MARCOT

En termes d'équité, il y a un problème d'équité, quand même.

Madame le Maire

Bah, bah, bah, l'équité, l'équité. On ne parle pas des mêmes choses, absolument.

Monsieur Eric MARCOT

Si, je pense.

Madame le Maire

Vous allez nous donner vos chiffres. Non, mais parce que l'on peut leur faire dire n'importe quoi aux chiffres. Donc, vous allez nous les donner de manière très précise, les factures dont vous parlez, là. Et puis, nos services vont étudier cela avec les factures de l'eau chaude à la Petite-Hollande. On comparera aussi le chauffage des logements des Batteries du Parc et puis des logements de la Petite-Hollande. Et à ce moment-là, je ne pense pas que vous ayez raison. Mais on va le faire. On va faire l'exercice parce qu'au moins, cela permettra de couper court à des affirmations qui ne tiennent pas la route.

Monsieur Eric MARCOT

Non, mais attendez, je vous répète, ce sont deux factures récupérées chez des particuliers donc, je n'invente rien, Madame. Je n'invente rien.

Madame le Maire

Je ne dis pas que vous inventez Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Ben si un petit peu !

Madame le Maire

Je dis que la manière dont les choses ont été calculées, je ne suis pas sûre que cela soit des vrais techniciens qui aient fait cela. C'est tout. On peut polémiquer là-dessus pendant deux heures. Moi, je ferai travailler les services parce qu'il ne faut pas dire n'importe quoi.

Monsieur Eric MARCOT

Mais ce n'est surtout pas n'importe quoi.

Et dernier point, une délégation à vingt-cinq ans...

Madame le Maire

Je vais vous dire... Bon, alors après, il faut parler de ce que l'on connaît. La délégation à vingt ans, cela coûtait plus cher. Cela coûtait plus cher. Alors, il fallait quoi ? Il fallait prendre vingt ans parce que l'on a le dogme de vingt ans ou de quinze ans pour faire payer plus cher aux gens. Ben non, on a lissé sur vingt-cinq ans. Quand vous empruntez quelque chose pour acheter votre logement, si vous ne pouvez pas payer sur quinze ans, admettons, vous allez prendre vingt ans. C'est ce qu'il se passe d'ailleurs pour la majorité des gens aujourd'hui. Voilà. Donc, bon, il faut bien que vous disiez quelque chose. Je le prends plutôt comme cela, moi.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non. Mais on va faire le calcul. Vous serez surpris, vous verrez.

Monsieur Eric MARCOT

Mais j'espère.

Madame le Maire

Oui, vous serez surpris. Nous allons voter s'il n'y a pas d'autres remarques sur cette DSP. Pas d'autres remarques ? Très bien. Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

L'annexe 4, pour avoir une idée du projet de...

Monsieur Alain COCHEPIN

L'annexe 4, c'est le descriptif technique des travaux. On l'a bien entendu dans les réponses des deux candidats, puisque c'est le descriptif des travaux qui vont être réalisés. Donc, autant la chaufferie-bois, la rénovation du réseau, la liaison entre l'usine et la Petite-Hollande. Donc, tout cela, on a des pages et des pages là-dessus, il n'y a pas de souci.

Madame le Maire

Alors, en fait, cela n'a pas été transmis parce que c'était trop lourd, tout simplement. Donc, on va vous le...

Monsieur Eric LANÇON

Non, mais je ne vous fais pas de procès d'intention. Mais, il y a le projet d'agrandissement, si j'ai bien compris. C'est ma question, c'est tout.

Madame le Maire

On va vous le transmettre. Si cela ne passe pas par l'informatique, on va vous le transmettre en papier. Il n'y a aucun secret ni rien du tout. Mais on va vous le transmettre. Soit en plusieurs fois par informatique, soit papier.

- Intervention inaudible -

Madame le Maire

Enorme, c'est énorme. C'est énorme. On peut faire un petit résumé, peut-être. Envoyer la synthèse. Est-ce que nous pouvons voter ? Donc, sur ce projet de renouvellement de la DSP de vingt-cinq ans avec Dalkia, y-a-t-il des oppositions ? Non. Y-a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. Ce projet, est adopté à la majorité. Voilà. Merci.

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstentions	:	2

Madame le Maire

Bonne soirée à tous. Et puis, au 10 juillet.

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u> <u>Délibération</u>		<u>Pages</u>
- R -		
2023-16.06-1	Renouvellement du contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain de la Petite-Hollande et des Portes du Jura – Choix du concessionnaire pour la période 2023-2048	2